

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

1979



Distr.
GENERALE
A/34/835
14 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 80 et 98 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT
ET PAIX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières des projets de résolution
VII et VIII recommandés par la Troisième Commission (A/34/821, par. 39)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

I

Projet de résolution VII

1. A sa 74^{ème} séance, le 7 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/57) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution VII, intitulé "Femmes réfugiées" et recommandé par la Troisième Commission (A/34/821, par. 39). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par le Président du Comité.
2. Les remarques et observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.74).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution VII recommandé par la Troisième Commission (A/34/821, par. 39), il faudrait ouvrir au chapitre 21 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 un crédit supplémentaire de 31 500 dollars.

II

Projet de résolution VIII

4. A sa 80ème séance, le 13 décembre, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/34/657 et Add.1) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution VIII intitulé "Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix" recommandé par la Troisième Commission (A/34/821, par. 39), ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.17).

5. Les remarques et observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.80).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. Sans qu'il soit procédé à un vote, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution VIII recommandé par la Troisième Commission (A/34/821, par. 39), il faudrait ouvrir au chapitre 4 [Organes directeurs (activités économiques et sociales)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 un crédit supplémentaire de 179 300 dollars et au chapitre 27 (Département de l'information) un crédit supplémentaire de 38 900 dollars. Il faudrait en outre inscrire un montant supplémentaire de 10 200 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), qui serait compensé par l'inscription d'une somme de même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, le coût des services de conférence correspondants, dont le montant ne dépasserait pas 449 100 dollars, serait examiné ultérieurement dans le cadre de l'état récapitulatif des coûts des services de conférence pour 1980.